

**12 - Aides aux initiatives et talents des jeunes -
Création d'un «Comité Local d'Aide aux Projets» CLAP Energie Jeune -
Dispositif «A Tire d'AILE» - Bilan des actions de l'année 2010 -
Prévisions et règlement pour l'année 2011**

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale, privilégie «la consolidation de l'harmonie pour une ville fraternelle» comme un axe politique majeur, et en matière de jeunesse, elle souhaite tout particulièrement favoriser l'accès des jeunes aux loisirs (actions ou projets éducatifs, sportifs et culturels), favoriser la rencontre entre jeunes des quartiers, entre les «cultures» jeunes et valoriser, promouvoir et favoriser les émergences artistiques variées des jeunes.

Certaines orientations sont plus précisément de :

- favoriser l'accès aux droits et à l'information,
- développer les actions qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs,
- intégrer la valeur éducative dans les programmes d'activités,
- favoriser la citoyenneté, l'engagement et la participation des jeunes,
- faire émerger et rendre possible les projets portés par les jeunes (les mobiliser et les inciter à s'exprimer),
- participer (et initier des) aux actions de prévention des risques (délinquance, sécurité routière, santé...).

La question du projet jeunesse de la Ville est celle de la place donnée à l'adolescent et au jeune (cf. Besançon 2020) :

«Aujourd'hui, le jeune n'assume plus de «fonction sociale». Il n'a plus de rôle à jouer, on «n'a pas besoin de lui».

Inscrire le jeune dans un rôle d'acteur (acteur de sa propre vie, acteur de la vie locale et/ou sociale...), doit être une ambition collective. Pour mener à bien cette ambition, l'intervention active de tous, jeunes et adultes, à partir de projets et de situations qui stimulent la créativité et la participation de chacun, est une priorité.

Le jeune a une fonction de médiation, de propositions, de nouveaux styles de vie mieux adaptés à la société en mouvement et aux générations antérieures. Il faut toujours avoir à l'esprit que le jeune est un modèle social du changement. Permettre au jeune d'être acteur doit être une priorité dans le contexte d'exclusions que vivent au quotidien de plus en plus de jeunes (études, travail, logement, pratiques culturelles, mœurs, mutations familiales, etc.).

Ainsi, différentes études font apparaître un besoin de reconnaissance fortement exprimé par les jeunes et une difficulté croissante de certains d'entre eux à «se retrouver» dans les formes traditionnelles d'accueil et d'accompagnement qui leur sont destinées.

Les «projets passions» nés sur les temps de loisirs peuvent avoir une finalité de représentation et de valorisation collective rejoignant le besoin de reconnaissance des jeunes grâce à des actions positives : les associer à l'organisation d'événements, à l'aménagement de lieux collectifs, à la protection de l'environnement, etc.

Pour d'autres, peut-être plus confrontés directement aux problèmes socio-économiques (échec scolaire, chômage,...), un investissement citoyen actif peut participer à leur insertion sociale.

Les projets à destination des jeunes doivent veiller à répondre réellement à leurs attentes, à proposer un contenu d'activités organisées avec eux et faisant appel à leur sens des responsabilités et faciliter leur participation et leur mobilité.

La Ville a, de longue date, cherché à répondre aux attentes des jeunes en leur proposant des loisirs «éducatifs».

C'est l'enjeu des activités «jeunesse» des structures d'animation, ou des dispositifs spécifiques à l'été que de répondre à ces aspirations.

Mais en parallèle, afin de mieux accompagner l'évolution de la jeunesse, notamment dans son besoin légitime d'autonomie, elle a initié de nouvelles formes d'intervention. C'est notamment le cas du dispositif «A Tire d'Aile», toujours en vigueur, qui fait l'objet de la 2^{ème} partie du présent rapport.

Aujourd'hui, il est proposé, avec la création du Comité Local d'Aide aux Projets de Jeunes de compléter les dispositifs existants en créant un outil supplémentaire, partenarial et ouvert, destiné à mieux accompagner les jeunes Bisontins vers l'âge adulte et la prise d'autonomie et de responsabilité.

A - Le Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes

Le CLAP «Energie Jeune» (Comité Local d'Aides aux Projets) est un dispositif au service des jeunes (mineurs de 11 à 17 ans d'une part, et majeurs de 18 à 30 ans d'autre part) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projets, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle...

Les projets s'inscrivant dans le cadre d'un parcours scolaire et/ou professionnel (création d'entreprise) ne sont pas éligibles au dispositif.

Agissant comme un «guichet unique», le CLAP a pour vocation de favoriser, encourager, faciliter, accompagner, soutenir, valoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes, en s'appuyant sur les ressources existantes d'une part et sur leur capacité à innover pour les enrichir d'autre part.

Il sera géré par le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté afin de fédérer d'autres organismes et collectivités qui disposent déjà d'aides aux projets des jeunes ou qui souhaiteraient soutenir et intégrer le CLAP.

Il a fait l'objet d'échanges avec les acteurs associatifs lors des dernières «Rencontres Pro' Jeunesse» de l'évènement Energie Jeune. Ceux-ci ont enrichi le projet par leurs interventions sur la nécessité de l'accompagnement des projets, la simplification des démarches, l'animation d'un réseau de partenaires et le développement des aides à apporter aux initiatives des jeunes.

1 - Objectifs du CLAP

Le CLAP «Energie Jeune» est à la fois un dispositif au service des jeunes et un nouvel outil au service des professionnels qui les accompagnent.

Ses objectifs sont :

pour les jeunes :

- de soutenir et accompagner les projets de jeunes,
- de mettre en évidence, valoriser et communiquer les expériences réussies (collectives ou individuelles) pour impulser et susciter l'envie d'autres jeunes,
- de susciter et encourager les projets collectifs,
- et de donner aux jeunes une fonction d'utilité sociale.

pour les professionnels :

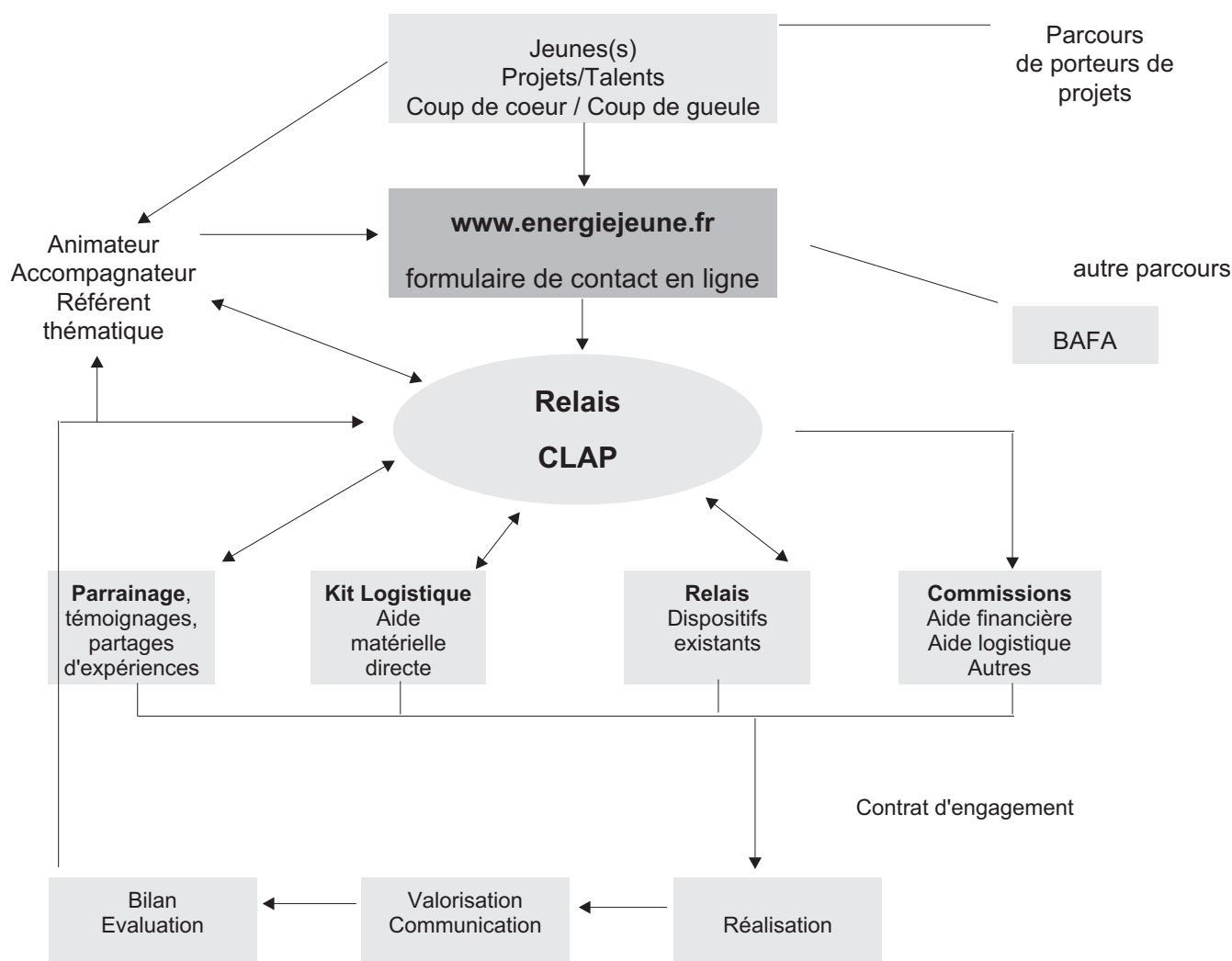
- de développer la connaissance et la mise en réseau des professionnels qui entretiennent des liens directs avec la jeunesse pour assurer une promotion plus efficace des dispositifs existants et favoriser l'échange de ressources,
- de pallier au manque de communication/information,
- d'augmenter l'efficacité des relais entre les différents dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier les jeunes,
- de développer un meilleur suivi des parcours de jeunes (éviter la superposition au profit d'une meilleure coordination),
- de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'outils,
- de mutualiser et d'échanger sur les «bonnes pratiques», trop souvent isolées, au sein d'un centre de ressource partenarial.

2 - Cheminement du projet du jeune et modalités d'accompagnement du CLAP

Le «cheminement» du projet du jeune, de l'idée à la mise en œuvre, doit être aisé, réactif et efficace.

Le (ou les) jeune(s) déposent leur projet, initiative, talents ou idée (avec ou sans l'aide d'un animateur) sur le site energiejeune.fr (site géré par le CRIJ).

A partir de l'enregistrement du projet, un animateur conseiller référent CLAP du CRIJ ou de la Coordination Jeunesse et Inter'Agés de la Ville reprend contact avec le/les jeune(s) et convient d'une rencontre. Au cours de celle-ci, il sera déterminé de quel type d'appui le projet a besoin pour réussir.



Ainsi, ce nouveau «service» à la jeunesse permettra quatre types d'appui aux projets et aux jeunes :

- ↳ un appui méthodologique permanent assuré par un conseiller référent du réseau de partenaires en fonction de la nature du projet et/ou de l'origine géographique du porteur de projet,
- ↳ un appui technique assuré par le réseau des «experts» ou des «parrains» thématiques au cours de la réalisation du projet (mise à disposition de matériel spécifique, réservation de locaux adaptés, mise à disposition de compétences,...),
- ↳ un appui logistique garanti par un organisme du réseau de partenaires (mise à disposition de locaux, de matériel, de documentation, d'un espace de travail, (téléphone, photocopie, internet,...),
- ↳ un appui financier destiné à compléter les aides aux projets obtenues dans le cadre des dispositifs existants (dans les conditions et suivant les critères définis ci-après).

Pour l'appui financier, le/les jeunes présenteront le projet auprès d'une commission du «Fonds d'initiatives Jeunes».

Le projet peut ensuite se réaliser, être valorisé puis évalué.

Une commission spécifique à la Ville de Besançon pour l'aide aux départs autonomes est également créée.

A noter qu'en 2010, les animateurs jeunesse ont suivi une formation d'accompagnateurs de projets de départs en vacances autonomes.

3 - Accompagnement financier

Une aide financière du «Fonds d'initiatives Jeunes» du CLAP pourra être accordée pour soutenir le projet. Le montant ne pourra pas dépasser 500 €.

Dans le cas d'une demande plus importante, le porteur de projet devra, avec une association «support», accompagner sa demande d'une sollicitation de subvention auprès de la Ville de Besançon.

L'aide matérielle consistera en un prêt de matériel dont le CLAP/Énergie Jeune dispose directement, ou indirectement par le biais d'un partenaire.

Le CRIJ versera les bourses «initiatives» et gèrera le dispositif financier.

Un avenant de gestion est conclu entre le CRIJ et la Ville.

4 - Commissions d'attribution des différents types d'aides et d'accompagnement du CLAP

Le projet porté par le/les jeunes sera, en fonction de sa thématique, présenté à l'une des 3 commissions suivantes :

- Fonds d'Initiative Jeunes (cf. ci-dessus)
- Jeunes Talents artistiques amateurs
- Départs vacances autonomes.

La commission «Jeunes Talents artistiques amateurs» aura pour fonction d'orienter les «jeunes talents» et de leur proposer un «parcours talent» (formations, lieux de représentation et d'expression, accompagnement...) leur permettant de progresser dans leur spécialité.

La commission «départ en vacances autonomes» permettra aux jeunes de 18 à 25 ans, en fonction de la nature de leur projet, de bénéficier d'un kit d'aide au départ en vacances.

Ces différentes aides pourront être cumulées. La gestion et le secrétariat de ces commissions seront assurés par le CRIJ.

Il est proposé que les élus membres de la Commission Paritaire CRIJ/Ville (D. POISSENOT, B. RONZI, C. DEVESA) soient membres de droit de ces commissions ainsi qu'un membre de l'opposition municipale (pour l'opposition, trois candidatures ont été déposées : Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. OMOURI, Mme GELIN).

5 - Partenariat, accompagnement et relais d'autres dispositifs

Le CLAP est une instance unique qui rassemble plusieurs partenaires au profit d'un suivi et d'une coordination plus efficace des projets de jeunes. En mutualisant les compétences, les savoir et les savoir-faire, et en les coordonnant, il vise la réussite des projets portés par les jeunes tout en assurant une meilleure visibilité et complémentarité des ressources.

Il s'appuie sur le réseau des maisons de quartier, associations d'éducation populaire, accueils de jeunes, travailleurs sociaux pour l'accompagnement méthodologique des projets, et sur des associations et organismes thématiques pour organiser son réseau «d'experts» et/ou de «parrains» dans le cadre de l'accompagnement technique.

Il proposera une plateforme collaborative interprofessionnelle pour permettre à chaque acteur du CLAP de trouver tous les repères nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement efficace des jeunes qu'il accompagne (informations, dispositifs, annuaires, boîtes à outils, forums, interfaces de suivi des projets...).

Il assurera également la promotion des projets menés par les jeunes afin de créer l'émulation (site web, réseaux sociaux, ateliers de rencontres, parrainages...) ; il cherchera à favoriser l'expression des jeunes par tous les moyens pour adapter son action de manière permanente aux besoins et aux demandes exprimées par les jeunes.

Il a également pour vocation de fédérer, coordonner les dispositifs d'aides aux projets des jeunes des partenaires : Ville (A tire d'AILE), Etat (Envie d'Agir), Caisse d'Allocations Familiales, Département du Doubs, Région de Franche-Comté, Union Européenne (PEJA), Fondations et autres «appels à projets» d'organismes ou d'institution, etc.

Il est complémentaire au «Parcours projet» du jeune pour les 18-25 ans, porté par le CCAS sur les projets individuels d'insertion (aides financières, micro crédit).

6 - Le CLAP : un projet à vocation départementale et régionale et l'évènement Energie jeune

Le concept du CLAP pourra être décliné par le CRIJ et le réseau Information Jeunesse sur d'autres territoires de la région pour mettre en synergie les acteurs susceptibles d'apporter leurs contributions à la réussite des projets portés par les jeunes ; qu'ils soient en mesure d'assurer une fonction de conseiller référent, d'experts ou de parrains thématiques, de financeurs de projets ou encore de simples témoins, chaque collectivité, association, organisme, peut trouver sa place au sein du CLAP et en imaginer la déclinaison sur son propre territoire (ville, agglomération, commune, communauté de communes, département, région) au bénéfice des jeunes (collégiens et/ou lycéens et/ou étudiants et/ou apprentis).

Le premier CLAP, celui de Besançon, sera expérimental en 2011 et sera adapté en fonction de ses premiers résultats.

Les projets de jeunes accompagnés par le CLAP seront valorisés chaque année au cours de l'évènement «Energie Jeune» organisé dans la capitale comtoise.

A cette occasion, les jeunes expriment leurs talents, leurs projets et les partagent avec le public et d'autres jeunes. Ce temps fort permet de communiquer activement sur les possibilités qui sont offertes aux jeunes grâce au CLAP et de mobiliser de nouveaux porteurs de projets.

7 - Les financements

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 10 000 € (20 % de frais de gestion et d'accompagnement / 80 % de bourses «initiatives»).

La délibération correspondante sera présentée au prochain conseil municipal avec la programmation CEJ.

En 2010, une partie de la subvention de la Ville au CRIJ a permis la création de la plateforme internet, l'achat de matériel et le financement de premiers projets déposés par des jeunes.

Le CRIJ, afin de développer le dispositif dans une dimension départementale et régionale, a déposé également des sollicitations auprès de la CAF (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents), le Département, la Région et l'Etat.

Le dispositif A Tire d'AILE reste de son côté une opération directement municipale et viendra en complément des relais possibles aux jeunes pour réaliser le projet.

B. A Tire d'AILE - Aide Individuelle aux Loisirs par L'Echange

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'une action d'utilité sociale de 8 heures ou 20 heures effectuées par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances de 30 € ou de 80 € (ou d'un montant réduit au prorata de la durée des chantiers si ceux-ci sont inférieurs à 20 heures) est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances. Chaque jeune reçoit en outre une carte Avantage Jeunes.

Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi.

Les partenaires sont invités à s'impliquer activement dans la démarche en assurant parfois l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

Pour relayer le dispositif, la Ville prend attache auprès des espaces et accueils de jeunes des structures municipales et associatives.

1 - Le Bilan de l'année 2010

1.1. Actions d'utilités collectives réalisées durant l'année 2010

Les actions appelées également «chantiers» sont d'année en année plus diversifiées avec notamment :

- de l'aide à l'organisation d'évènements (accompagnement, animation, aide logistique, mise sous pli, distribution, etc.) pour les rendez-vous suivants : le carnaval de Planoise et de Besançon, Energie Jeune, la Citadelle prend ses quartiers, la Semaine d'Education contre le Racisme, la Fête du Livre, les fêtes de quartiers Ville en Fêtes, un vide-grenier, les Rythmes des cultures, le marché de Noël solidaire, etc. ;
- de l'aide à l'animation des opérations Vital'Sports, prêt de jeux à la piscine de Chalezeule, Raid urbain, Vital'Eté, Un Eté en Ville, etc. où leurs présences sont de plus en plus importantes cette année ;
- d'autres actions plus traditionnelles comme l'entretien des cours d'école et des espaces urbains avec les services techniques ;
- et une des orientations nouvelles a été de multiplier les actions en direction des personnes âgées (poursuite des visites à domicile et nouvelles activités dans les Logement-foyers) et de solidarité (avec le CCAS).

1.2. Total des actions d'utilité collective et nombre des jeunes participants

286 jeunes différents de 14 à 25 ans ont bénéficié du dispositif (contre 287 en 2009) pour 570 actions / chantiers réalisés (520 en 2009) soit 8 280 heures (contre 8 652 heures en 2009) :

142 filles pour 4 640 heures

144 garçons pour 3 640 heures

La répartition par tranche d'âges est de :

- 8 chantiers de 14 à 15 ans*
- 190 chantiers de 16 à 17 ans
- 317 chantiers de 18 à 21 ans
- 55 chantiers de 22 à 25 ans

Ages	Nombre de chantiers réalisés	Nombre de jeunes différents
14*	3	3
15*	5	4
16	49	32
17	141	60
18	126	63
19	67	40
20	70	29
21	54	27
22	16	9
23	9	5
24	9	5
25	21	9
TOTAL	570	286

* En 2010, le dispositif à titre expérimental a été utilisé par des jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances).

et la répartition par quartier est la suivante :

Quartiers	Nombre de chantiers réalisés par des filles	Nombre de filles différentes	Nombre de chantiers réalisés par des garçons	Nombre de garçons différents	Total chantiers réalisés	Total nombre de jeunes différents
Cras - Chaprais	7	6	22	14	29	20
Clairs-Soleils	21	16	15	15	36	31
Grette - Butte	89	25	32	13	121	38
Montrapon - Fontaine Ecu	37	14	35	21	72	35
Palente - Orchamps	15	14	2	2	17	16
Rosemont - St-Ferjeux	5	3	9	6	14	9
Planoise	154	61	109	59	263	120
Battant	2	2	10	9	12	11
Velotte	1	1	5	5	6	6
Total	331	142	239	144	570	286

1.3. Bilan financier 2010

	Budget 2010	Réalisé 2010
Dépenses	41 645 €	38 893,29 €
dont vacations	6 000 €	4 390,13 €
dont chèques vacances	33 645 €	30 300,00 €
dont cartes jeunes	2 000 €	1 261,00 €
dont autres dépenses	*	2 942,16 €

* Achat d'un logiciel de gestion : suivi des projets, des conventions, des actions et des remises des chèques vacances, permettant d'assurer un meilleur suivi du dispositif.

2 - Prévisions 2011**2.1. Règlement 2011**

Il reste identique à celui de 2010 en faisant le lien avec le nouveau CLAP Energie Jeune et exception faite que le dispositif sera renouvelé aux jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances). Les jeunes, accompagnés par les animateurs jeunesse des maisons de quartier, réaliseront la même démarche que celle des 16-25 ans.

2.2. Budget prévisionnel 2011

	Budget 2011
Dépenses	40 000 €
dont vacations	6 000 €
dont chèques vacances	32 000 €
dont cartes jeunes	2 000 €

2.3. Perspectives 2011

Pour 2011, l'objectif reste de 500 projets/jeunes avec les structures de quartier : Maison de Quartier de Planoise, Maison de Quartier Grette - Butte, Maison de Quartier de Montrapon - Fontaine Ecu, Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches et les partenaires associatifs suivants : le Comité de Quartier Rosemont - St-Ferjeux, la MJC Besançon - Clairs-Soleils, la Maison de Quartier de Velotte, la Mutualité du Doubs, la MJC Palente-Orchamps, Emmaüs, l'Association Bouge-toi, Récidev, les Francas du Doubs, l'ASEP Cras-Chaprais, ainsi que le Comité des Fêtes de Besançon pour un nouveau projet de participation de 60 jeunes (encadrement du défilé des chars) au défilé du Carnaval 2011.

D'autres partenaires potentiels pourront intégrer le dispositif ATA en cours d'année et en fonction de nouveaux projets.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les principes et règlement du dispositif CLAP Energie Jeune (Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes) pour l'année 2011,

- d'adopter le règlement du dispositif A Tire d'AILE pour l'année 2011,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer, pour l'année 2011 les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions et avenants feront l'objet d'un rendu compte annuel au Conseil Municipal de janvier ou février 2012.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Monsieur le Maire, permettez-moi d'attirer l'attention du Conseil Municipal sur la qualité de ce dossier porté par les élus en charge de la jeunesse et sur l'intérêt de la mise en œuvre du comité d'aide au projet, le CLAP, qu'il nous propose. Il y a un an maintenant, les élus de la délégation Jeunesse ont décidé de mettre un terme à la manifestation Alter Egaux pour présenter un projet ambitieux en faveur de la jeunesse bisontine et ce projet se décline en deux volets. Le premier volet concerne Energie Jeune, une manifestation qui a lieu en septembre et qui a connu une première édition dont on a vu le succès. Le deuxième volet est un accompagnement des jeunes tout au long de l'année dans leurs démarches de projets personnels qu'on appelle le CLAP Energie Jeune. Il s'agit d'un dispositif au service des jeunes, qu'ils soient mineurs de 11 à 17 ans ou majeurs de 18 à 30 ans. Il est destiné à favoriser la réalisation de tout type de projets individuels ou collectifs à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive et culturelle. Il agit comme un guichet unique et a pour vocation de favoriser, encourager, faciliter, accompagner, soutenir, valoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes, cela en s'appuyant sur les ressources existantes d'une part mais aussi sur la capacité des jeunes à innover pour enrichir d'autre part ces projets et ces ressources. Il sera géré par notre partenaire incontournable de la jeunesse, le CRIJ de Franche-Comté, afin de fédérer d'autres organismes et collectivités qui disposent déjà d'aides aux projets des jeunes. Vous pourrez lire la méthodologie dans le rapport.

Je conclurai en disant que Besançon se veut initiatrice pour d'autres villes du territoire franc-comtois de cette démarche et elle espère que d'autres villes feront le choix de rentrer dans ce type de logique d'aide aux projets des jeunes. Enfin, à noter que ce dispositif vient s'insérer dans un ensemble de politiques municipales dédiées à la jeunesse, je citerai par exemple A Tire d'Aile, Vital'Eté ou d'autres, et complète aussi le plan municipal contre la précarité des jeunes.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Deux raisons pour expliquer ma candidature au CLAP, tout d'abord l'intérêt tout particulier que je porte à la jeunesse, ça a été mon métier pendant plus de 35 ans en tant qu'enseignante et puis également une certaine disponibilité puisqu'en général je peux assister facilement aux réunions même dans la journée.

M. LE MAIRE : C'était donc en quelque sorte une déclaration de candidature. Je rappelle que pour les commissions d'attribution il y a 3 candidats de l'opposition pour un poste : M. OMOURI, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme GELIN, vous ne vous êtes pas mis d'accord donc on va devoir voter.

Mme Martine JEANNIN : Mme GELIN présente sa candidature aussi en tant que membre des Commissions 2 et 8 qui sont les commissions vie des quartiers et vie associative et parce qu'elle est maman de deux jeunes adultes, 20 et 24 ans et se sent très proche de la jeunesse et des projets des jeunes.

M. LE MAIRE : Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Non. On procède donc à un vote à main levée. Pour la candidature de Mme FAIVRE-PETITJEAN : 45, pour M. OMOURI : 7 et pour Mme GELIN : 2.

Madame FAIVRE-PETITJEAN, vous êtes brillamment désignée pour siéger à ces commissions.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais dire que c'est la deuxième fois qu'il y a une consigne de vote qui n'est pas la même que celle que vous aviez adoptée depuis 2008 de ne pas prendre part au vote.

M. LE MAIRE : On fait comme on veut.

M. Edouard SASSARD : Je me permets de le noter parce que je pense que c'est important...

M. LE MAIRE : Voilà, il y a un rapprochement entre le MODEM et la gauche.

M. Edouard SASSARD : Je ne sais pas si c'est l'effet tramway mais en tout cas ça fait plaisir.

M. LE MAIRE : Parmi les membres de cette opposition, certains, tout en restant dans l'opposition, ce qui est tout à fait logique, manifestent la volonté de construire avec nous et quand c'est le cas, nous en tenons compte.

M. Pascal BONNET : Vous votez comme vous voulez mais je constate -je n'étais pas là au Conseil de décembre, toutefois j'en avais entendu parler- que ça se reproduit. La question n'est pas celle des personnes dont les compétences ne sont pas en cause, tous les élus sont compétents et disponibles, la question c'est que vous choisissiez d'arbitrer entre différents membres de l'opposition, il y a des gens de l'opposition pour lesquels vous votez contre les autres. Jusqu'à maintenant la majorité n'arbitrait pas entre les oppositions. Je ne sais pas si vous avez le souci d'avoir des majorités alternatives si les Verts ne vous suivent pas sur certains points, mais là je m'interroge.

M. LE MAIRE : Premièrement vous constatez ce que vous voulez mais je vous répète que celles et ceux de l'opposition qui manifestent la volonté de travailler avec nous d'une façon constructive pour bâtir l'avenir de cette ville auront notre soutien. Deuxièmement nous vous avons proposé de vous mettre d'accord entre vous, vous n'êtes pas capables de vous mettre d'accord entre vous donc on fait voter et on arbitre.

M. Edouard SASSARD : En terme de moyens des groupes, jusqu'à quel moment considérez-vous que voter pour un groupe serait quasiment tomber finalement dans le groupe de la majorité ?

M. LE MAIRE : C'est très simple ; les groupes ont été constitués au niveau des élections municipales, donc les moyens des différents groupes d'opposition sont à prendre dans l'enveloppe qui vous est attribuée, si c'est ce que vous demandez. Mettez-vous d'accord entre vous.

M. Edouard SASSARD : Ce n'est pas une réponse.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris votre question, vous viendrez m'expliquer. Que cela vous ennuie un peu je le comprends mais c'est comme ça !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime des Commissions n° 2 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'adopter les propositions du Rapporteur,

- par vote à main levée à la majorité des suffrages exprimés (45 voix pour), désigne Mme FAIVRE-PETITJEAN pour siéger comme membre de droit au sein des 3 commissions créées dans le cadre du CLAP, aux côtés de D. POISSENOT, B. RONZI et C. DEVESA.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. DUMONT, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme POISSENOT, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011.